

LES CANONS DE PORQUEROLLES

LA BATTERIE DE 164 DES MÈDES (HYÈRES, VAR).

Frédéric SAFFROY*

Résumé : Dernier ouvrage de défense construit sur l'île de Porquerolles, la batterie haute des Mèdes (1928-1944) est un élément particulièrement représentatif et exemplaire du système de protection de la place de Toulon. A la veille de la Seconde Guerre Mondiale, ce système était composé d'une batterie principale de 340 mm à Cépet sur la presqu'île de Saint-Mandrier, appuyée par un ensemble de dix batteries secondaires, dont celle des Mèdes.

Son organisation, sa construction, son armement et son équipement de conduite du tir furent longuement étudiés par la *Commission d'Etudes Pratiques de l'Artillerie de Côte* (C.E.P.A.C.), créée spécialement à cette fin par la Marine. Son camouflage expérimental fut l'œuvre d'un peintre de la Marine original, Pierre GATIER, engagé en 1931 pour élaborer la nouvelle doctrine de camouflage des batteries de côtes.

L'histoire de cette batterie, de sa construction à son abandon, est étroitement liée à celle de Porquerolles. Elle nous permet ainsi d'envisager les rapports de l'ancien propriétaire de l'île, François-Joseph FOURNIER, avec la Marine, ainsi que de suivre le sort du village entre septembre 1939 et août 1944.

Abstract : The 6.5 inch guns battery on Mèdes point, Porquerolles Island, Hyères, Var

Last coastal defence built on Porquerolles Island, the battery on Mèdes Point made of four 6.5 inch guns (1928-1944) is a particularly significant part of the great naval base of Toulon defence system. Just before World War II, this coastal defence system consisted of a main battery on the Saint Mandrier Peninsula with twin-mounted 13.4 inch guns, supported by ten secondary batteries, including the battery of Mèdes Point.

Its organisation, erection, weaponry and its fire-control equipment were studied in depth by the *Commission d'Etudes Pratiques de l'Artillerie de Côte* (CEPAC - Coastal Artillery Practical Studies Commission), specifically dedicated to this duty when created by the French Navy. Its experimental camouflage was designed by Pierre GATIER, an artist hired by the French Navy in 1931 to elaborate the new camouflage policy for coastal batteries.

The history of the battery of Mèdes Point, from its erection to its final neglect, is closely linked to the Porquerolles Island's history. This allows us to look at the relationships between the former owner of the Island, François-Joseph FOURNIER, and the French Navy, and to follow the destiny of the village from the beginning of the War (September, 1939) to the Invasion of the South of France, Operation *DRAGON* (August, 1944).

* Avocat au Barreau de Paris - 38, rue des Cévennes 75015 PARIS.

Membre des associations *Vauban* et *Le Mur*, ainsi que du *Fortress Study Group*.

L'archipel des îles d'Hyères ferme au sud un havre naturel délimité à l'ouest par la presqu'île de Giens et à l'est par le cap Bénat : la rade d'Hyères. Cet archipel fut longtemps la proie des razzias et l'insécurité ainsi engendrée s'étendit sur plusieurs siècles, durant lesquels se succédèrent pirates, corsaires, Barbaresques ou princes étrangers venus piller et mettre à sac la Provence. Les îles constituaient alors une excellente base arrière pour tous ces navires de pillards, celles-ci n'étant alors défendues que par un fort délabré : le château de Porquerolles.

A partir du XVI^e siècle, le pouvoir royal, dont la flotte encore naissante était basée à Toulon, s'inquiéta du sort des îles d'Hyères : François 1^{er} réclama ainsi la réfection du château de Porquerolles. Cependant ni François 1^{er}, ni ses successeurs jusqu'à Louis XIII, ne prirent aucune mesure réellement efficace pour la défense de la rade d'Hyères.

Ce n'est que sous le règne de Louis XIII et grâce à l'impulsion de Richelieu, que de grands travaux de défense furent entrepris. Ces mesures se révélèrent cependant rapidement insuffisantes et les forts récemment construits mal défendus. Sous le règne de Louis XIV, les îles retombèrent aux mains des Barbaresques et des Majorquins, puis au début du XVIII^e siècle sous l'occupation des Anglais qui tentèrent à cette occasion un coup de main sur Toulon en 1707.

Il fallut attendre 1810 pour qu'une véritable politique de défense des côtes méditerranéennes soit mise en place, afin de protéger l'escadre de Toulon et empêcher les Anglais d'envahir la rade d'Hyères. Cette volonté impériale survécut à Waterloo, et la défense des côtes fit l'objet d'une vaste réflexion à partir de 1841 grâce à l'institution par le Maréchal SOULT, alors ministre de la Guerre, de la « *Commission de Défense des Côtes, de la Corse et des Îles* » qui réalisa sur Porquerolles les batteries du Bon Renaud, du Lequin, du Galéasson et des Mèdes (batterie basse).

Cependant, le début des années 1860 vit l'apparition du canon à âme rayée dont la portée atteignait 3.000 km, avec une précision bien supérieure aux armes à âme lisse. Cette nouvelle arme allait permettre de réduire à deux le nombre des batteries nécessaires au contrôle de la rade : l'Eminence à Port-Cros et la Repentance à Porquerolles.

Néanmoins, avec l'apparition en 1885 des obus « *torpilles* »¹, les réduits de ces batteries furent aussitôt dépassés et inutiles. Dès lors la rade d'Hyères, sans défense efficace depuis la fin du XIX^e siècle, et plus généralement tout le secteur de Toulon, réclamait un système de défense côtière moderne, adapté aux nouvelles conditions tactiques et stratégiques des matériels du XX^e siècle.

La **batterie haute des Mèdes**, partie intégrante de ce système, constitue à cet égard un exemple remarquable de cette défense

moderne et représente, sur l'île, la dernière étape d'une fortification côtière commencée quatre siècles plus tôt.

Après avoir brièvement exposé les principes de la défense côtière dans lesquels s'inscrit la batterie des Mèdes, nous étudierons plus particulièrement les caractéristiques exemplaires de cette batterie, ainsi que les expérimentations de camouflage qui y furent menées, avant de terminer par le récit de sa traversée de la Seconde Guerre Mondiale.

I. L'ORGANISATION DE LA DÉFENSE DU SECTEUR DE TOULON

A la fin du premier conflit mondial et grâce à l'action persévérante de Georges LEYGUES, ministre de la Marine de 1925 à sa mort en 1933, la France parvint à élaborer et à poursuivre une politique navale cohérente. Concernant la défense côtière du territoire, négligée depuis les grands travaux de 1841 et 1846, il institua plusieurs commissions d'étude chargées d'examiner l'implantation et la conception de cette défense pour les secteurs de la frontière maritime méridionale de la France, dont celui de Toulon.

Après avoir exposé les principes de défense déterminés par le «*Programme de défense des côtes*» du 1^{er} août 1922 (1.1), nous étudierons le processus de choix des emplacements des batteries de l'île de Porquerolles conduit par le *Commission chargée de l'Etude des Projets de Batteries de Côte* (C.E.P) (1.2.)

1.1. LE PROGRAMME DE 1922

La défense côtière, dont l'ampleur avait été largement réduite par rapport aux projets de 1920 et 1921, s'articulait autour d'un ensemble de batteries principales appuyées par des batteries secondaires. Pour le secteur de Toulon, les critères d'implantation déterminés par l'état-major conduisirent dans un premier temps la C.E.P. à choisir quatre zones d'implantation : Reynier, Cépet, Porquerolles et Bénat/Port-Cros.

Cependant, les deux derniers sites étant beaucoup trop distants de Toulon, il fut nécessaire de déplacer le centre de gravité de la zone d'implantation vers l'ouest, afin de concentrer les batteries autour de la place à protéger. La C.E.P préconisa donc le 4 février 1923 un dispositif de quatre batteries réparties en deux groupes : Reynier/Cépet, pour la défense plus rapprochée de Toulon et Porquerolles/Bénat, défendant la zone est et la rade d'Hyères.

1.2. LE CHOIX DES EMLACEMENTS DES BATTERIES DE L'ÎLE DE PORQUEROLLES

1.2.1. La batterie principale

La création d'une batterie principale de côte sur l'île de Porquerolles était prévue dès le premier projet de *Programme de Défense des Côtes*

de 1920. Il suggérait de placer la batterie sur «*la croupe qui s'étend au Sud du Sémaphore vers la pointe du Roufladour*».

Toutefois, cette position comportant plusieurs inconvénients, la C.E.P envisagea un nouvel emplacement situé plus à l'ouest. Dans le P.V. n°2 du 4 février 1923², elle proposa ainsi d'implanter la batterie sur une ligne qui, partant du sommet situé à mi-distance entre le mont de l'Esterly et la pointe du Bon Renaud gagnait la plage du Muso. Une des pièces devait être placée sur le sommet de 75,6 m, sur lequel s'élève aujourd'hui la balise de la base de vitesse Porquerolles-Bénat, dite «*Balise Parapluie*».

1.2.2. Les batteries secondaires

Ainsi que nous l'indiquons, le dispositif de batteries principales devait être complété par un ensemble de batteries secondaires. Sur l'île de Porquerolles, la C.E.P. avait proposé le 17 décembre 1922 l'implantation de deux batteries : une batterie de quatre pièces de 164 mm sur la côte de 133,9 dans l'Est de l'île (c'est la batterie haute des Mèdes) et une batterie de quatre pièces de 120 mm sur la presqu'île du Langoustier, afin de surveiller la passe vers l'ouest.

Cependant, en raison des réductions budgétaires décidées en 1926, de tous ces projets de batteries concernant l'île de Porquerolles, seul celui de la batterie de 164 mm aux Mèdes fut réalisé. Il faut également préciser que ce vaste programme de défense côtière du secteur de Toulon, s'appuyant sur des batteries principales de 340, ne fut réalisée, pour les mêmes raisons, qu'une petite partie à la veille de la Seconde Guerre Mondiale.

La batterie des Mèdes est donc particulièrement représentative, par sa conception et sa réalisation, des batteries de défense côtière du rivage méditerranéen.

1.2.3. La batterie haute des Mèdes

Cette batterie secondaire devait assurer la police de la rade d'Hyères et notamment garder les accès de la *Grande Passe* et de la passe est. Elle devait également flanquer vers le sud la batterie d'artillerie principale de l'île qui aurait du être implantée sur sa partie ouest.

Dès le premier P.V. du 17 décembre 1922, la C.E.P. préconisait ainsi : «*(...) de placer cette batterie sur la crête orientale de l'île (sommet de 133,9 m) où elle aurait un champ de tir satisfaisant. Ainsi disposée, cette batterie tirerait dans d'excellentes conditions sur la rade et vers le large, avec des espaces morts acceptables vers le Nord, l'Est et le Sud*»³.

La proposition définitive du projet de batterie aux Mèdes fut établie dans le P.V. n°50 du 22 octobre 1928 de la C.E.P.⁴ L'implantation, identique à celle suggérée dès 1922, était prévue comme suit :

- les quatre pièces de 164, modèle 1893-1896, sont installées suivant une ligne nord-sud, sur la crête la plus est de l'île de Porquerolles, avec un entraxe de 95 à 85 mètres.
- le poste directeur de tir est placé à 300 m environ dans le nord de la quatrième pièce sur un éperon rocheux dominant la *Grande Passe*. Un observatoire est prévu sur le Mont des Salins, à l'emplacement actuel des installations du Centre d'essais de la Méditerranée (C.E.M.).
- l'installation est complétée par des magasins à munitions souterrains, des niches de combat près des pièces, un réseau de voies *Decauville* pour le ravitaillement, un logement de gardien de batterie et un magasin aux armements. Toute l'installation est ceinte d'une clôture.
- la batterie des Mèdes est appuyée par une section éclairante installée à proximité du fortin du Galéasson. Cette section éclairante est équipée de deux canons de 75 mm placés sur le terre-plein face au fort. Son poste directeur de tir devait être implanté sous celui de la batterie.
- enfin, une batterie de semonce de deux pièces est installée au sud-est du sémaphore de Porquerolles.

2. «L'HOMME DE PORQUEROLLES»⁵ EST EXPROPRIÉ

Le 29 juillet 1929, Georges LEYGUES, signait le décret d'expropriation des terrains nécessaires à la construction de la batterie (60.510m²) situés sur la crête des Mèdes, au sémaphore et au Galéasson. Ces trois parcelles du cadastre de la commune d'Hyères appartenaient toutes à François-Joseph FOURNIER, qui avait acquis l'île de Porquerolles le 22 février 1912 pour la somme de 1.000.100 Francs.

Le 16 août 1929, le Tribunal de 1^{re} instance du Var, section de Toulon, prononça l'expropriation pour cause d'utilité publique de ces trois parcelles et le Préfet Maritime à Toulon, fixa le 7 septembre 1929 l'indemnité allouée à François-Joseph FOURNIER à la somme de 95.000 Francs, soit 1,50 Francs du m² plus 4.235 Francs pour le fortin déclassé du Galéasson⁶.

Ne s'avouant pas vaincu, «*l'homme de Porquerolles*» signifia le 24 septembre 1929 au préfet maritime à Toulon qu'il n'acceptait pas cette offre et réclamait une somme de 2.600.000 Francs !⁷. Le jury d'expropriation arrêta néanmoins l'indemnité définitive à 300.000 Francs⁸. Bien que cette somme fut mise à disposition de Monsieur François-Joseph FOURNIER le 7 janvier 1930, ce versement ne mit pas fin aux discussions entre celui-ci et la Marine...

Le 21 mars 1930, en effet, la Marine et Messieurs André MONTELLIER & Eugène PISSARELLO, entrepreneurs, avaient conclu

un marché pour la construction de la route d'accès à la batterie des Mèdes⁹. Les conditions d'accès à ce chantier furent un nouveau motif de différend entre François-Joseph FOURNIER et la Marine, à propos de la traversée de la plaine Notre-Dame par les matériaux et matériels nécessaires à la construction de cette route.

Des pourparlers s'engagèrent donc, et François-Joseph FOURNIER, fidèle à ses principes, refusa de céder son chemin de la ferme Notre-Dame, même sous la menace d'une expropriation :

«Je n'ai jamais eu l'idée de tirer de l'Administration de la Marine un bénéfice pour son passage à travers mes terrains; je préférerais infiniment que la question ne se pose même pas, si vos services pouvaient utiliser l'ancienne route allant au GAL(L)EASSON, évitant de traverser les cultures.

Ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, le passage à travers mes grillages de protection contre les lapins me causera un réel préjudice, car la moindre négligence de fermeture des portails pourra en une nuit apporter de grands ravages dans la vigne, clôturée sur une superficie de 70 hectares, étendue où il est d'autant plus difficile de combattre l'intrusion des lapins qu'elle est plus grande.

Je suis trop désireux de faciliter les travaux de la Défense Nationale dans ma région pour demander à la Marine une indemnité qui corresponde au préjudice qui en résultera pour moi; aussi, dans le cas où la réfection de l'ancienne route serait trop onéreuse pour vos services, j'ai l'intention de ne réclamer que l'indemnité bien raisonnable de 50.000 Francs.»¹⁰

Les deux parties parvinrent cependant à s'entendre, puisqu'une convention fut conclue le 10 septembre 1930 aux termes de laquelle François-Joseph FOURNIER, moyennant une indemnité forfaitaire de 50.000 Francs, cédait à perpétuité à la Marine un droit de passage sur son chemin.

3. ORGANISATION DE LA BATTERIE¹¹ (voir plan, p. 30)

Par marché de gré à gré passé le 22 octobre 1930, la construction de la batterie des Mèdes fut confiée à la SOCIÉTÉ PROVENÇALE DE TRAVAUX PUBLICS¹². Ce marché de 5.000.000 Francs comprenait uniquement la «*Construction d'un ouvrage d'Artillerie aux Mèdes (Îles de Porquerolles)*» et devait être accompli en quinze mois (recette prévue le 1^{er} février 1932).

Ce vaste chantier devait être mis en œuvre sur quatre sites différents : le site de la crête des Mèdes (batterie et P.D.T. principal), le site du Galéasson (section éclairante), le site du Mont des Salins (P.D.T. auxiliaire) et celui du sémaphore (semonce).

3.1. LES INSTALLATIONS PRINCIPALES

3.1.1 Les quatre cuves des pièces de 164 (voir plan, p. 30)

Les quatre cuves furent construites selon les mêmes techniques. Contrairement aux principes qui avaient été retenus pour la *Ligne Maginot* et ceux qui le seront pour le *Mur de l'Atlantique*, les pièces de la batterie des Mèdes ne sont pas casematées. Elles sont simplement disposées en barquette et abritées par un masque fixé sur un affût.

a. Les cuves (Fig. 1)

Chaque plate-forme proprement dite est constituée par un massif cylindrique en béton reposant sur un matelas de sable et entouré d'un radier. Ce radier est lui-même entouré d'un mur de genouillère en béton spécial de fortification, formant ainsi une cuve. De part et d'autre des cuves 1 et 2, sont construits deux magasins à munitions, composés chacun de deux pièces, ou compartiments, et disposant d'un puits de norias débouchant dans la cuve. Le compartiment du côté de la mer contient les gargousses¹³ et les douilles, tandis que l'autre contient les obus.



Fig. 1 - Cuve et magasins de la pièce n° 1 en cours de construction. Sont visibles deux des quatre guichets d'alimentation de la pièce. Au premier plan, la dalle de couverture d'un des deux magasins à munitions. (Collection J.-F. Roudier)

La cuve 3 ne dispose pas de magasins enterrés, mais de trois niches à munitions logées dans le mur de genouillère pour former son parc d'alerte. La partie arrière de cette cuve est adossée au local supérieur du monte-charge. Le puits du monte-charge est ainsi surmonté de deux locaux superposés, recouverts d'une dalle de béton spécial reposant sur une plaque de blindage. Le local inférieur, dans lequel débouchent les deux monte-charge et les deux norias, est pourvu

de deux ouvertures latérales pratiquées dans les tranchées d'accès aux cuves 2 et 4.

A la différence des cuves 1 et 2, la cuve 4 ne dispose pas de magasins enterrés, mais est équipée de deux niches à munitions situées en arrière.

b. Les pièces de 164 (Fig. 2)

L'armement principal de la batterie des Mèdes était constitué par quatre canons de 164,7 mm Mⁿ 1893-96¹⁴. Ces canons avaient été récupérés sur des bâtiments de la flotte, après que ceux-ci eussent été désarmés pendant, mais également après la Première Guerre Mondiale.

C'est ainsi qu'au début de la Seconde Guerre Mondiale, ces pièces équipaient les batteries côtières secondaires du secteur de Toulon : Giens, Carqueiranne, La Croix des Signaux, et les Mèdes.



Fig. 2 - Pièce n°3. Le canon de 164 avec son masque en tôle. On distingue parfaitement le camouflage en enrochement. (Service Historique de la Marine - Vincennes)

Quatre des huit canons de 164 qui armaient le croiseur **Amiral Aube** furent affectés et installés à la batterie des Mèdes. Il s'agissait des quatre canons usinés à la fonderie de Ruelle¹⁵ en 1901 et portant les numéros 22 à 25. Ces pièces reposaient sur un affût de côte, dit «*Type DESAIX*», conçu spécialement pour les batteries côtières, dont le champ de tir latéral était de 400 grades et l'amplitude du pointage vertical de -10° à +42°. La partie arrière de cet affût comportait un plancher de manœuvre pour l'équipe de chargement. Il était protégé par un masque de tôle non blindée.

La dotation en munitions de la batterie des Mèdes était de 300 coups par pièce, dont 200 obus de rupture¹⁶ et 100 obus F.A.D.¹⁷. Elle était répartie en deux échelons, plus un parc d'alerte :

- *le premier échelon à la pièce*. Les pièces 1 et 2 disposaient de 120 coups chacune, les munitions étant stockées dans les deux magasins à munitions placés de part et d'autre de la cuve (60 coups chacun), eux-mêmes scindés en deux compartiments (celui du côté de la mer pour les gargousses et les douilles, et l'autre pour les obus). La pièce 3 était directement alimentée du magasin central et la pièce 4 disposait d'un peu plus de 120 coups ;
- *le second échelon dans le magasin central*. Le magasin principal contenait les obus (720 coups, plus les 120 de la pièce 3), tandis que les autres magasins étaient destinés au stockage des gargousses, des douilles et des fusées¹⁸;
- *le parc d'alerte*. Chaque pièce disposait d'un parc d'alerte aménagé dans le mur de genouillère de la plate-forme. Celui des plates-formes 1, 2 et 3 avait une capacité de 12 coups, tandis que celui de la plate-forme 4 avait une capacité de 24 coups.

La vitesse initiale du projective était de 853 et 780m/s à la bouche, selon que l'obus était un obus de rupture ou un obus F.A.D. La portée atteinte sous l'angle maximal de 42° était le premier cas 17.250 m et dans le second 18.800 m. La rapidité de tir, dépendant étroitement des capacités d'approvisionnement de la pièce, pouvait être de 2 à 3 coups/minute.

c. L'approvisionnement des pièces

Hormis la pièce 3 directement approvisionnée par le monte-charge installé dans les galeries souterraines, les trois autres pièces sont approvisionnées au moyen d'une voie ferrée *Decauville* de 40 cm d'écartement.

Il était ainsi établi un réseau complet : une voie simple, allant du débouché intermédiaire du puits de la pièce 3 à la pièce 2 (Fig. 3), avec un garage en arrière de celle-ci; une voie double, allant du débouché intermédiaire du puits de la pièce 3 à la pièce 4, avec embranchement de raccordement des voies à leur extrémité; une voie simple, reliant les issues de la galerie à la pièce n°1, avec garage en arrière de celle-ci ; enfin, devant les issues de la galerie, une voie de garage avec trois plaques tournantes.

Sur ces voies ferrées circulaient de petits wagonnets spécialement aménagés pour le transport des munitions (projectiles, gargousses et douilles) et poussés à bras par le personnel de la batterie. Plusieurs modèles de ces wagonnets subsistent encore aujourd'hui dans les tranchées de la batterie.

La pièce 3 était directement alimentée du magasin souterrain par deux norias électriques distribuant les munitions dans la cuve par un

guichet. Ces norias et le monte-charge, identiques à ceux de la batterie de Giens, avaient été fournis par les Etablissements MATHIEU, conformément au marché passé le 22 février 1930 pour les deux ouvrages (voir plan, p. 30).

3.1.2. Les installations souterraines

Les quatre cuves représentent la partie «*émergée*» de la batterie. Nous avons évoqué précédemment l'existence d'un puits de monte-charge desservant les pièces 2, 3 et 4. Ce monte-charge constitue le lien indispensable au transport des munitions entre les magasins, dans lesquels elles sont stockées, et les plates-formes où elles doivent aboutir.

Sous la troisième pièce se développe donc un ensemble de galeries et de magasins formant le cœur du système composé et éclaté de la batterie. Cet ensemble souterrain s'articule autour d'une galerie en «U» (dont les branches communiquent avec la route d'accès) desservant plusieurs magasins de taille différente, ainsi que le monte-charge.

Les branches de la galerie, distantes de 22 mètres, ont chacune une longueur de 32 mètres, une hauteur de 2,50 m sous clef de voûte et 2 m de large. Les parois et la voûte de la galerie ont 50 centimètres d'épaisseur, sauf aux endroits où la galerie n'est pas recouverte par plus de 3 mètres de roches. A ces endroits, ses parois font 1 m d'épaisseur, et la voûte est remplacée par une dalle de 1 m d'épaisseur.

L'entrée nord de la galerie est construite en béton spécial de fortification avec des murs latéraux de 1 m d'épaisseur et une dalle de même épaisseur remplaçant la voûte. Cette issue (tout comme celle de la galerie sud) est fermée par trois portes successives : une première porte à deux vantaux donne directement accès à la route et, derrière celle-ci, deux portes étanches, mais non blindées, forment un sas.

L'entrée sud est construite sur le même principe, avec cependant une dalle supérieure d'une épaisseur de 1,50 m au lieu de 1 m pour la galerie nord. A gauche de l'entrée, un abri pour boîte de dérivation (liaisons téléphoniques) est aménagé, tandis qu'à droite se trouve l'abri des groupes électrogènes. Une citerne est accolée au mur est de ce local. Cette citerne, alimentée par les eaux pluviales, est destinée à fournir l'eau de refroidissement nécessaire aux moteurs des groupes électrogènes.

Il s'agissait de deux groupes électrogènes de 7,5 kW à moteur à essence, entraînant chacun une génératrice à courant continu de 120 volts, qui fournissaient l'énergie nécessaire aux monte-charge et norias électriques de la pièce n°3, au pointage en hauteur et en direction des différentes pièces, ainsi qu'à l'éclairage de l'ensemble des installations. Ils avaient été fournis par la SOCIÉTÉ ANONYME DES MOTEURS THERMIQUES, conformément au marché passé le 1^{er} avril 1930.

La galerie dessert plusieurs magasins construits sur le même principe : une vaste cavité est tout d'abord creusée à partir de la galerie. Ensuite, un local de dimensions inférieures est élevé à l'intérieur de cette cavité. Cette technique permet de ménager une circulation d'air entre les parois de la cavité et les murs de la pièce ainsi construite, réduisant de ce fait les risques d'humidité et les inconvénients qui en découlent pour les munitions.

Le magasin central est donc constitué d'un local de 10,40 m x 4,50 m, d'une hauteur de 3,25 m, inclus dans une cavité de 11,20 m x 5,30 m, d'une hauteur de 5 m et dont les parois sont recouvertes de 50 cm de béton armé. Pour organiser le stockage des obus, l'intérieur du magasin est équipé d'étagères en bois de chêne reposant sur des montants en profilés d'acier. Cinq autres magasins sont chacun aménagés pour une destination spécifique : stockage des fusées, des caisses de gargousses, des douilles, etc. Tous ces magasins sont desservis par la voie *Decauville* scellée dans le radier de la galerie, ainsi que dans celui du magasin central.

3.1.3. Le local du poste de T.S.F.

Le poste de T.S.F. est abrité par un local situé à 100 mètres environ en arrière du poste de direction de tir. Ce local est construit en béton spécial de fortification, selon un plan carré de 3,24 m de côté et d'une hauteur sous plafond de 2,20 m. Un bâtiment de plus petite taille (3,30 m x 2,50 m) est accolé à ce local. Il est simplement élevé en parpaings de ciment et comporte une ouverture de dimensions identiques à celles du local de T.S.F. Il abritait le poste de dérivation électrique pour l'alimentation en énergie du projecteur installé de l'autre côté de la colline (le câblage subsiste encore aujourd'hui).

3.1.4. Les postes de direction de tir

La batterie des Mèdes possède trois postes de direction de tir (P.D.T.) : le poste de direction principal (a.), le poste de direction auxiliaire (Mèdes et Cépet) (b.) et enfin le poste de direction de la section éclairante (c.).

a. Le P.D.T. principal (voir plan, p. 30, et Fig. 4)

Le poste de direction de tir principal est situé à l'extrémité de la crête, à environ 500 mètres du complexe souterrain de la batterie. Il surplombe la *Grande Passe* qui sépare l'île de Porquerolles de l'île de Port-Cros, au dessus de la falaise dite *Gros Mur du Nord* ou *Grand Mourre*.

La conduite du tir en chronotéléométrie nécessitait un important équipement dont les éléments étaient disposés dans les différents locaux du poste de direction de tir répartis sur deux niveaux : au niveau inférieur, enterré, se trouvent le poste à calcul ainsi que le poste radioélectrique ; au-dessus sont construits le poste d'observation principal et le support du télémètre.

Le poste d'observation principal (ou poste de commandement) est situé au dessus du poste à calcul. Il a en plan une section composée d'un rectangle de 3,78 m sur 3 m et d'un demi-cercle de 3 m de diamètre. Ses murs ont 1,50 m d'épaisseur, sauf le mur sud qui a 65 cm d'épaisseur. Dans les murs sont aménagés trois créneaux s'ouvrant chacun sur un secteur de 105°.

Le poste d'observation est couvert de quatre plaques de blindage de 10 cm d'épaisseur sur lesquelles sont coulées des dalles en béton spécial de fortification de 15 cm d'épaisseur. L'accès du poste d'observation se fait par une porte pratiquée dans le mur ouest. De la piste, on accède directement au poste d'observation par une rampe situé le long du couloir d'accès au poste à calcul.

Dans ce local se trouvaient la lunette périscopique de l'officier de tir, la lunette périscopique de l'indicateur de circulaire et l'appareil de mesure de la vitesse du but. C'est de cette pièce que la cible était repérée grâce à la lunette périscopique de l'officier de tir. L'azimut du but, déterminé au moyen de l'indicateur de circulaire, était alors reporté sur le plateau (ou cadran) de gisement situé juste en dessous, dans le poste à calcul.

Ensuite, le télémètre situé dans le local accolé au poste d'observation permettait de déterminer la distance qui séparait la cible de la batterie. Celle-ci était dotée d'un télémètre monostatique à dépression «*Devé*»¹⁹ installé dans le capot tournant blindé fabriqué spécialement pour la batterie des Mèdes par la SOCIETE ANONYME DES FORGES ET CHANTIERS DE LA MEDITERRANÉE, conformément au marché conclu le 17 mars 1930.

Toutes les données collectées du poste d'observation étaient immédiatement transmises au poste à calcul, situé au niveau inférieur dans lequel étaient installés les appareils de calcul. A partir des éléments mesurés (distance et azimut du but, vitesse et direction du vent) et des éléments estimés (inclinaison et vitesse du but), le conjugateur mécanique, modèle 1930 D conçu par la SOCIETE D'APPLICATIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE (SAGEM), permettait de calculer la hausse et la dérive (direction) pour une pièce fictive supposée au P.D.T.

La hausse et la dérive propres à chacune des quatre pièces étaient ensuite calculées par le plateau calculeur de parallaxe et transmises par téléphone à chaque chef de pièce qui était équipé d'un micro plastron et d'un casque.

b. Le P.D.T. auxiliaire (batteries des Mèdes et de Cépet)

Le poste de direction de tir auxiliaire, qui servait tant la batterie des Mèdes que la batterie de 340 de Cépet, est situé au Mont des Salins à l'actuel emplacement des radars du Centre d'essais de la Méditerranée (C.E.M.). Cet ouvrage, construit en béton spécial de fortification, est constitué de deux locaux accolés et légèrement superposés.

Le poste des Mèdes était équipé d'un plateau de gisement simplifié et d'un télémètre à dépression, celui de Cépet, d'un indicateur de gisement (M^{le} C 1929) et d'un télémètre à coïncidence S.O.M.²⁰ de 5 m. Fin 1938, ce télémètre fut remplacé par un télémètre à dépression HM^{le} 1934 de 4,57 m. A la même époque, ce poste reçut également une lunette périscopique 10 x 60 OPL (OPTIQUE DE PRÉCISION DE LEVALLOIS) M^{le} 1930.

c. Le P.D.T. de la section éclairante

Le poste d'éclairage est implanté en avant et sous le poste de direction principal. Il est construit sur le même principe que le poste de direction auxiliaire. Son large créneau d'observation s'étend sur un secteur de visée de 205°. Le couloir d'accès à ce poste débouche en contrebas du poste de direction de tir principal et de la route d'accès.

3.1.5. Les bâtiments du personnel

En tant de guerre, une centaine de marins et deux officiers pouvaient occuper les installations principales de la batterie de 164. En outre, étaient affectés au poste de direction de tir auxiliaire situé au Mont des Salins, un officier et 7 hommes. Enfin, la section éclairante était servie par un officier et 26 hommes. Le village étant situé à une distance trop importante de la batterie pour que ces personnels puissent y être hébergés, il était donc nécessaire de construire les locaux propres à les loger.

C'est pourquoi, à une cinquantaine de mètres après l'entrée de la galerie souterraine, s'élève un bâtiment (en partie détruit par les bombardements) destiné au logement des officiers et abritant une cuisine, un poste de garde et un magasin aux armements. La partie la plus proche de l'entrée des installations souterraines (celle qui est détruite) comportait deux pièces : l'une affectée au stockage des armements et l'autre constituant le poste de garde de la batterie. Ce poste de garde était aménagé de façon à pouvoir loger huit hommes, effectif minimal d'entretien de la batterie.

Accolée à ces deux locaux, mais desservies par des entrées différentes, se situaient les deux chambres des officiers affectés à la batterie (un lieutenant de vaisseau et un enseigne de vaisseau). Attenante aux deux chambres, la cuisine disposait d'une vaste citerne pour recueillir les eaux pluviales provenant de la terrasse du bâtiment. Aucun autre bâtiment n'étant prévu pour loger les hommes desservant

la batterie, ceux-ci durent, au début, s'installer sous des tentes. Plus tard, ils furent hébergés dans des bâtiments élevés en pierres sèches et recouverts de tôle ondulée.

Il en subsiste encore quelques vestiges : à quelques mètres à l'ouest de la tranchée menant de la pièce 3 à la pièce 2, à proximité de la pièce numéro 1, à proximité des voies ferrées menant à la pièce 4 et le long de la route stratégique. A ce dernier endroit et face au logement des officiers, l'espace dégagé vers le cap des Mèdes formait une place d'arme bordée de chaque côté par des baraquements.

3.2. LA SECTION ÉCLAIRANTE

La section éclairante de la batterie des Mèdes est établie à l'emplacement de l'ancienne batterie du Galéasson, bénéficiant ainsi pour le logement de son personnel du *Corps de Garde Modèle 1846* que constitue le «*fortin*» du Galéasson.

Deux plateformes ont été établies en avant du «*fortin*» à une distance de 20 m d'axe en axe. Installés sur ces plates-formes, deux canons de 75 modèle 1897, fabriqués l'un en 1916 (n°7840) et l'autre en 1918 (n°20032) reposaient sur des affûts de côte spéciaux.

Ils tiraient des obus éclairants destinés à la recherche d'une éventuelle cible pendant la nuit. Ces obus contenaient un parachute et une composition éclairante à base de magnésium expulsés par une charge amorcée par une fusée fusante d'ogive. Le pouvoir éclairant de ces obus ne s'étendait qu'à quelques centaines de mètres et leur durée de fonctionnement était voisine d'une minute.

Dans ces conditions, la Commission locale d'essais s'est logiquement aperçu que l'efficacité de cette section éclairante était très faible en cas de tir sur un bâtiment rapide, et que sa portée était insuffisante. C'est pourquoi elle a proposé l'installation d'un projecteur de 150 G.P. de côte permettant d'éclairer la passe.

Si le principe de cette installation fut décidé en 1937, les travaux ne furent cependant entrepris qu'en 1938, avec l'établissement sur une plateforme de combat orientée vers la *Grande Passe* d'un projecteur *Bréguet* à arc haute intensité de 230 Ampères, d'un diamètre de 1,50 m.

Le jour, le projecteur était abrité dans le vaste abri-garage construit le long de la route stratégique, à quelques dizaines de mètres de l'embauchement du chemin. Ce bâtiment abritait également le groupe électrogène qui fournissait l'énergie nécessaire au projecteur. Un autre bâtiment, accolé au local du poste de T.S.F., fut construit pour abriter le boîtier de dérivation de l'alimentation électrique du projecteur.

3.3. LA BATTERIE DE SEMONCE

Chaque poste de reconnaissance possédait une batterie de semonce qui était équipée de pièces de faible valeur militaire dont la perte n'offrait aucun inconvénient. Une telle batterie permettait d'éviter le repérage des pièces principales à la suite d'un tir de semonce.

Celle de la batterie des Mèdes était située en contrebas du sémaphore de Porquerolles. Elle était dotée de deux canons de 95 mm G modèle 1888, installés sur deux plateformes (munies d'une niche) et disposés de part et d'autre de la route. Un de ces canons, qui a été retiré en mai 1997, fut usiné en 1908 à fonderie de Tarbes.

4. LE CAMOUFLAGE EXPÉRIMENTAL DE LA BATTERIE

Le camouflage est l'un des aspects les plus particuliers de la batterie des Mèdes et constitue une de ses originalités les plus marquantes.

Il convient de rappeler que dès 1930 la C.E.P.A.C. avait entrepris sur la batterie de Carqueiranne des essais de camouflage sommaire, consistant en filets et badigeons de peinture... Les résultats furent très décevants²¹ et la Direction de l'artillerie navale (D.A.N.) préconisa la création d'une «*Section camouflage*» de la C.E.P.A.C. pouvant s'adjoindre les services de spécialistes, ainsi que la Marine y avait eu recours durant la Première Guerre Mondiale²².

Cette *Section camouflage*, qui devint la *Commission Permanente de Camouflage*, choisit la batterie des Mèdes comme batterie expérimentale non seulement parce qu'elle était en construction, mais également parce qu'elle était installée sur un site vierge, hors de tout ouvrage militaire, bénéficiant ainsi des meilleures chances de succès pour son camouflage.

PIERRE GATIER : UN PRÉCURSEUR DU CAMOUFLAGE

Pour élaborer ce camouflage, les militaires s'étaient adjoints les services d'un spécialiste : Pierre GATIER, peintre de la Marine (1878-1944).

Dans une «*Communication faite aux Officiers de l'École Supérieure de Marine par Pierre GATIER, Officier du Chiffre de 1^{re} classe, en présence de l'Amiral KERDUDO*»²³ datant vraisemblablement de la fin des années 30, Pierre GATIER rappelait que l'origine de ses recherches sur le camouflage remontait à la Première Guerre Mondiale lorsqu'il participa en 1917 et 1918 au camouflage des navires de commerce alliés décimés par les *U-Boot* du *Kaiser*.

Il exposait ensuite la méthode qu'il avait développée et améliorée à l'occasion de la mission qu'il avait accomplie en septembre 1931 à la C.E.P.A.C et mise en application lorsque la D.A.N. lui avait confié une étude sur le camouflage des batteries côtières²⁴. Cette méthode prenait le contre-pied des procédés empiriques «*exécutés sur le terrain à la ongueur du bras*», dont le pseudo-camouflage de la batterie de Carqueiranne constituait l'exemple malheureux.

La méthode de Pierre GATIER reposait sur le postulat suivant : « *Le camouflage est plutôt une affaire de sculpture c'est-à-dire de forme, que de peinture, cette dernière ne devant être qu'auxiliaire.* ». Il entreprit donc de mettre en œuvre une technique rationnelle de camouflage fondée sur :

- l'observation préalable du site : photographies aériennes, terrestres ou prises depuis le large, en noir & blanc, en couleurs et infrarouge, mais également croquis, dessins, aquarelles et levés de plans;
- la simulation : élaboration de plans-reliefs généraux et particuliers sous éclairage artificiel;
- l'exécution sur le site : report sur les ouvrages et le terrain des camouflages élaborés sur les plans-reliefs;
- la vérification par l'aéronautique.

C'est cette technique qui fut mise en œuvre pour la première fois par Pierre GATIER à la batterie des Mèdes et que la Marine décida ensuite de généraliser avec son aide, notamment aux batteries de Cépet, Maranne, Bonifacio, Bizerte, Dunkerque et du cap Couronnes près de Marseille.

Le but du camouflage d'une telle batterie n'était pas de la faire disparaître totalement dans le paysage, mais essentiellement de gêner son repérage par un observateur opérant dans des conditions de visibilité médiocre (de nuit ou au lever du jour), ainsi que de supprimer les points à visée nette, obligeant ainsi l'assaillant à faire un tir sur zone, beaucoup moins efficace qu'un tir réglé sur un objectif précis.

Mises à part les galeries et installations souterraines qui, par définition, sont invisibles, la batterie des Mèdes comporte de nombreux ouvrages aisément repérables par un navire ou un avion. Il s'agit principalement des pièces d'artillerie ainsi que leurs cuves (4.1.), mais également des voies ferrées desservant ces pièces (4.2), du poste directeur de tir (4.3.) et enfin des autres bâtiments de la batterie (logement des personnels, poste de T.S.F. ou bien encore le fortin du Galéasson) (4.4.).

4.1. LE CAMOUFLAGE DES PIÈCES

Avant camouflage, les photos aériennes montraient que les surfaces verticales qui terminent vers l'arrière le massif bétonné de chaque pièce projetaient sur le sol des ombres géométriques très nettes. Cette projection d'ombre était également importante pour la cuve dont l'ombre circulaire était nettement visible.

4.1.1. La partie arrière du massif

Les pièces 1, 2 et 4 ont un massif bétonné arrière haut et rectiligne qui projette une ombre portée aux formes géométriques tranchées. Afin de les réduire, la Commission a décidé de recouvrir le terre-plein longeant l'arrière des massifs bétonnés par une voûte dont le profil

serait le plus proche possible de la pente naturelle et dont l'aspect pourrait s'apparenter à celui des rochers environnants.

Le matériau utilisé pour la construction de cette voûte fût le TREILLAGE CÉRAMIQUE (Fig. 3 et 4), matériau constitué par un treillage de fils de fer, dont chacun des croisements est enrobé dans une petite masse d'argile cuite qui a la forme d'une croix. On peut donner à ce treillage la forme que l'on désire et il ne reste plus ensuite qu'à l'enduire en dessus et en dessous d'une couche de béton qui y adhère aisément et donne à ce treillage une grande rigidité. La malléabilité de ce matériau autorise des imitations résistantes, très proches du relief environnant.

Contrairement à ce que prévoyait la commission, la mise en œuvre du treillage céramique sans renfort par charpente de béton armé s'avéra résister mieux au souffle des pièces que les voûtes reposant sur de puissantes poutres. La voûte constituée de rouleaux de treillage céramique déroulés sur une paillasse de fers coudés, le tout enrobé dans du béton réparti à la truelle, puis épandu de gravillons sur toute la surface répondait avec une plus grande souplesse au souffle des pièces et ne se fissurait pas lors des tirs.

La Marine fut donc satisfaite du résultat de cette expérience, puisque la mise en œuvre la plus économique du treillage céramique était la plus efficace du point de vue du camouflage (total plasticité du treillage céramique permettant d'exécuter toutes imitations de rochers) et la plus résistante aux tirs d'artillerie.

4.1.2. Le matériel

Le camouflage du masque et du canon était nécessaire pour parfaire la dissimulation de la batterie. Ceci fut l'occasion d'expérimenter deux procédés différents : le camouflage par filets et le camouflage par voussoirs rabattables.

a. Le camouflage par filet

Le filet utilisé pour camoufler la pièce 1 est un filet en fils métallique ayant la forme d'une tente dont le sommet se trouve au dessus du masque. Ce filet doit permettre à des plantes grimpantes de se répandre sur toute sa surface. Cependant en attendant la croissance de ces plantes, des canisses découpées et peintes ont été fixées sur le filet.

Bien que les inconvénients liés à la faible résistance des canisses aux tempêtes de vent d'est et au mistral ne fussent que temporaires, puisque des plantes grimpantes étaient destinées à les remplacer, ce procédé fut finalement abandonné. Le représentant des Eaux et Forêts avait en effet indiqué aux militaires qu'il était tout à fait illusoire de vouloir faire pousser des plantes grimpantes sur un terrain aussi rocailleux que celui qui avoisinait les cuves...!

b. Le camouflage par voussoirs rabattables

Ce procédé permet de recouvrir l'intervalle entre le sommet du mur de genouillère et la tourelle par des éléments de tôle découpée. Ces tôles prennent la forme :

«Ou de ramures, ou de rochers posés sur des parties mobiles comme les pièces d'artillerie ou les télégraphes. Les dessins des ramures et des tôles découpées sont inspirés d'ombres portées d'arbres et de la qualité spongieuse de leur aspect. Pour d'autres raisons et sur d'autres terrains, les découpages sont inspirés de tas de pierres.

La peinture à l'huile de ces tôles s'inspire de la couleur du terrain mais aussi de principes d'effets physiologiques produits sur la rétine de l'œil de l'observateur. Si l'on encadre d'un filet rouge bordé de bleu une figure géométrique, celle-ci semble se trouver sur un plan en avant du plan réel de la surface peinte; inversement, si l'on encadre d'un trait bleu bordé de rouge la même figure, celle-ci semblera se trouver en arrière du plan réel de la surface peinte.»²⁵

Chacun de ces éléments de tôle est porté par des charnières qui tournent sur des gonds horizontaux scellés dans le mur de genouillère. En position de camouflage, les tôles sont rabattues au-dessus de la cuve et maintenues inclinées. En position de combat, le matériel retrouve tout sa liberté, les voussoirs étant rabattus sur le glacis à l'extérieur de la cuve. C'est le procédé qui a donné la plus grande satisfaction.

4.1.3 La cuve

Le glacis entourant la cuve (le mur de genouillère et les soutes à munitions) est rendu visible par la différence de coloration qui subsiste entre le béton et le terrain environnant. Deux procédés ont donc été utilisés pour tenter d'atténuer cette différence.

Il a tout d'abord été tenté de peindre le béton avec du *Silixore*. Ce silicate a la propriété de se mouiller, comme le terrain, sous l'action de la pluie, de sorte que l'accord de teinte entre le terrain et la partie enduite au *Silixore* demeure, que le temps soit sec ou pluvieux. Ce premier procédé n'a pas été satisfaisant, les tons du *Silixore* s'atténuant assez rapidement sous l'action du soleil.

On a donc tenté de masquer le glacis avec des fragments de roc enrobés dans du béton (Fig. 2). Ce procédé a été considéré comme notablement plus efficace, le béton étant totalement recouvert de rocaille et ne se différenciant plus ainsi avec le terrain environnant.

4.2. LE CAMOUFLAGE DES VOIES FERRÉES (Fig. 3)

La commission a décidé de camoufler la tranchée de la voie ferrée ravitaillant la pièce 2 à partir de la pièce 3. Ce camouflage consiste en une simple voûte en treillage céramique, prenant appui sur chacun des

talus de la tranchée et déformée afin de lui donner un aspect aussi proche que possible de celui des rochers avoisinants.

L'efficacité de ce camouflage est totale. La partie recouverte de treillage céramique disparaît en effet totalement sur les photographies aériennes de la batterie. La commission en a conclu que le camouflage des voies ferrées était indispensable : la tranchée conduisant de la pièce 3 à la pièce 4, privée de tout camouflage, se manifeste très nettement par une ombre rectiligne sur les photographies aériennes, alors que cette tranchée est nettement moins profonde que celle conduisant de la pièce 3 à la pièce 2.



Fig. 3 - Tranchée de la voie Decauville entre les pièces n°3 et 2. On peut apprécier le camouflage en treillage céramique qui recouvre la tranchée, avant son raccordement avec le terrain alentour. On aperçoit à l'arrière-plan la pièce n°2. Service historique de la Marine - Vincennes)

4.3. LE CAMOUFLAGE DU P.D.T. (Fig. 4)

Le poste de direction de tir est implanté sur l'arête rocheuse qui termine à l'est le *Gros Mur du Nord* et qui avait été en partie arasée afin de permettre sa construction. Son camouflage a donc consisté à restituer la partie de l'arête rocheuse qui avait du être arasée. Ce camouflage était soumis à des contraintes importantes puisqu'il fallait dégager tous les champs de visée : ceux des lunettes périscopiques et ceux du télémètre.

Le procédé utilisé fut à nouveau celui du treillage céramique, auquel on a tenté de donner, conformément au modèle réduit élaboré sur les directives de Pierre GATIER, la forme la plus proche de celle des rochers avoisinants. L'ensemble de ce rocher artificiel a été vaporisé de *Cimex*²⁶ gris-vert, marron clair et marron foncé, en suivant le modèle tracé sur plan par Pierre GATIER.

Le camouflage du poste de direction de tir représente un des éléments les plus réussis de la batterie. Il constitue également une de ses étranges caractéristiques et confère un aspect quelque peu «*fantastique*» à cette réalisation. Bien que visible de la route qui mène du village à la plaine de Notre Dame, le P.D.T, grâce à son camouflage, se fond totalement dans le paysage.

C'est pourquoi ce témoin abandonné de l'effort d'hommes ingénieux et imaginatifs mérite qu'on lui accorde quelque respect. Le camouflage du P.D.T. souffre cruellement du temps, des intempéries et de la négligence des hommes. Si des travaux de restauration ne sont pas rapidement entrepris, il ne subsistera bientôt qu'un tas de gravats rouillés sans signification. Il serait souhaitable qu'une action dans ce sens puisse être envisagée.

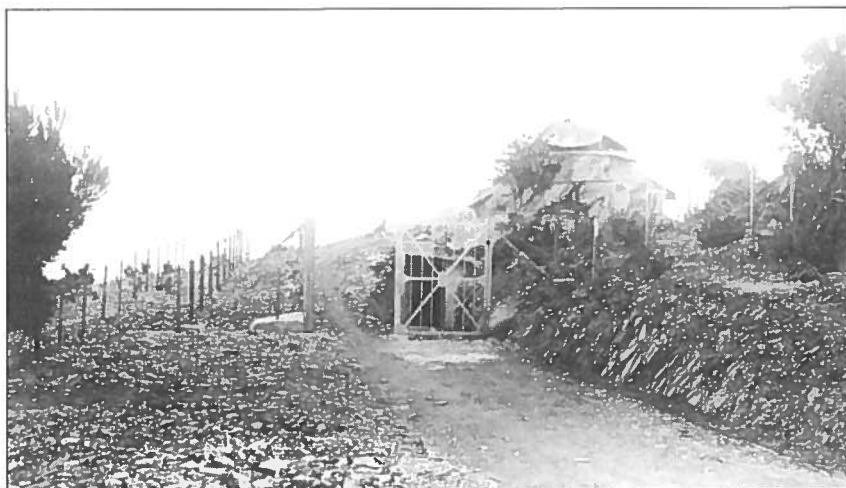


Fig. 4 - Le poste de direction de tir (P.D.T.) principal. A droite, la tourelle camouflée du télémètre et au centre, le couloir d'accès direct au poste à calcul. Le site est protégé par une double clôture. (Service Historique de la Marine - Vincennes)

4.4. LE CAMOUFLAGE DES AUTRES BÂTIMENTS

Afin d'atténuer la visibilité des toitures en béton armé des entrées des magasins souterrains, celles-ci ont été recouvertes de carapaces de treillage céramique raccordées aux terrains les surplombant et enduites de *Cimex* aux couleurs du terrain. Ces carapaces dépassent notablement la toiture et sont arrêtées suivant des lignes sinueuses, de façon à enlever tout aspect géométrique à leurs ombres portées.

Les locaux d'habitation (logement du gardien, logement des officiers, corps de garde) n'ont pas été spécialement camouflés, mais simplement recouverts d'enduit extérieur de couleurs similaires à celles du terrain. La Commission a considéré que cette mesure suffisait en raison du faible aspect militaire des bâtiments (!!) qui leur permettait d'être confondus avec d'autres bâtiments d'exploitation agricole que l'on trouve ailleurs dans l'île.

4.5. LES PLANTATIONS

De nombreuses surfaces avaient été dénudées pour permettre la construction de la batterie. Ces surfaces apparaissaient sur les photographies aériennes de manière nettement plus claire que la partie du terrain encore recouverte de végétation. C'est pourquoi la commission a décidé de procéder à des travaux de plantations, afin de camoufler plus efficacement et rapidement la batterie²⁷. A cette effet, il a été décidé de ne faire appel qu'à la plantation d'essences locales abondantes sur place dans le maquis épais qui environne la batterie.

En considération de la croissance rapide de ces plantes, les espèces suivantes ont été choisies : arbousiers, romarin et cistes (à feuilles blanchâtres et de Montpellier) dont le feuillage dense et persistant permet d'assurer une couverture permanente du terrain.

Il était également prévu d'exécuter des semis ou plantations de pins d'Alep aux endroits plus particulièrement dénudés ainsi qu'aux environs immédiats des ouvrages. La commission a également envisagé de compléter le camouflage des massifs bétonnés des pièces par l'adjonction de plantes grimpantes.

Cependant la mauvaise qualité du sol aux abords immédiats des pièces, ainsi que l'action néfaste du souffle des canons, ne permettaient pas d'espérer un avenir brillant pour cette végétation. Afin de suppléer à l'abandon des plantes grimpantes, il fut tenté de masquer les parois verticales des murs par des Cyprès de Lambert (très bas branchages), essence buissonnante dont une taille appropriée permettait de lui donner une forme rampante et rase, gagnant peu à peu sur une partie des murs.

Au terme de ces travaux, la commission sembla plutôt satisfaite des expériences de camouflage effectuées sur la batterie des Mèdes et le rapporteur concluait ainsi le procès verbal du 1^{er} mars 1933 :

«Les essais de camouflage de la Batterie des Mèdes sont concluants. Ils montrent que le camouflage d'une batterie de côte installée en dehors d'un ouvrage existant est possible à condition d'y consacrer des crédits suffisants.

Les dépenses faites pour la Batterie des Mèdes ont été de l'ordre de 220.000 Francs. Cette dépense peut paraître élevée, mais il faut toutefois remarquer que la batterie a coûté près de 7 millions et que son camouflage ne représente que 3 % de la dépense totale. La Commission estime que cette dépense est largement justifiée.

Au point de vue des procédés techniques d'exécution du camouflage, l'expérience des Mèdes montre que :

- *le treillage céramique enrobé dans le béton reste le matériau type de camouflage ;*
- *le camouflage des matériels et des cuves d'une batterie d'artillerie secondaire s'impose ;*
- *le camouflage pour être efficace doit être traité très largement »²⁸.*

Aujourd'hui, la batterie des Mèdes demeure remarquable par le traitement réussi et toujours efficace de son camouflage. La nature ayant depuis 60 ans fortement gagné sur le terrain environnant, la batterie disparaît quasiment totalement sur les photographies aériennes contemporaines. Le poste de direction de tir, élément remarquable de la batterie, demeure toujours difficilement visible à un observateur placé sur un bâtiment croisant au large de l'île de Porquerolles.

5. LA BATTERIE DANS LA GUERRE

Alors qu'au mois de janvier 1939 la batterie des Mèdes est encore classée «*en réserve*» et n'est plus occupée que par une douzaine d'hommes, les tensions internationale croissantes conduisent l'état-major à renforcer les effectifs des défenses côtières.

C'est pourquoi, dès le début du mois d'avril 1939, la batterie des Mèdes dispose de son effectif de guerre complet : 99 hommes et 2 officiers pour la batterie elle-même; 7 hommes et 1 officier pour le poste de direction auxiliaire; 26 hommes et 1 officier pour la section éclairante. A cette même époque, les accès de la rade d'Hyères sont totalement obstrués par la mise en place de filets d'arrêt et de filets à mines.

5.1. LA DRÔLE DE GUERRE

C'est la *Drôle de Guerre* qui s'installe. Le Groupe des îles est alors sous le commandement du capitaine de frégate HALEWYN et, au 30 octobre 1939, l'île de Porquerolles est défendue par le 4^e bataillon du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc²⁹. Ces dispositions sont modifiées le 11 novembre 1939, le capitaine de frégate HALEWYN étant alors remplacé par le capitaine de frégate BROWN DE COLSTOUN et la défense de Porquerolles confiée au 54^e Régiment d'infanterie coloniale.

Sur l'île, le dispositif de conduite du tir est complété par l'installation d'un télémètre au Sémaphore. Cette installation est assurée avec les maigres moyens insulaires... La famille FOURNIER est une fois de plus mise à contribution : ce télémètre est hissé avec difficulté par une charrette tirée par deux chevaux sur le sentier qui part du col pour gagner le Sémaphore. Peu après, ce sentier de «*crête* » qui relie le col au Sémaphore fut aménagé en véritable route militaire par les soins des troupes coloniales et prit le nom de «*route Brown de Colstoun* »³⁰.

A la fin de l'année 1939, il semble cependant peu vraisemblable qu'une attaque par mer ait lieu. C'est pourquoi l'Amirauté décide de mettre en sommeil certaines batteries côtières. Elle définit à cet effet trois catégories de batteries : «*Armée au complet guerre*» (batterie de 340 de Cépet), «*Armée*» (batteries de la Croix des Signaux, de Giens, des Mèdes, des Sablettes, de la Cride, du Titan et de l'Amalgue) et «*En réserve*».

Cette situation est brusquement modifiée quand les Italiens entrent en guerre le 10 juin 1940 : la côte méditerranéenne est dès lors directement menacée. C'est ainsi que la progression foudroyante des Allemands, qui descendent la vallée du Rhône, conjuguée à l'attaque italienne dans les Alpes avec, notamment dès le 13 juin 1940, le bombardement de Toulon par les escadrilles italiennes, conduit l'Amirauté à disposer les batteries côtières pour permettre un tir vers le rivage. Ces dispositions furent malheureusement sans aucune efficacité puisque l'armistice fut signé avant même que les batteries côtières françaises aient tiré un seul obus.

5.2. L'ARMISTICE

Conformément à l'article 7 de la convention franco-allemande d'armistice signée à Rethondes le 22 juin 1940, «*Toutes les fortifications terrestres et côtières, avec leurs armes, munitions et équipement, les stocks et installations de tout genre se trouvant dans les régions à occuper devront être livrés en bon état. Devront être remis en outre les plans de ces fortifications, ainsi que les plans de celles déjà prises par les troupes allemandes. Tous les détails sur les emplacements minés, les barrages de mines terrestres, les fusées à retardement, les barrages chimiques, etc., sont à remettre au Haut Commandement allemand. Ces obstacles devront être enlevés par les forces françaises sur la demande des autorités allemandes.*»³¹

La convention franco-italienne d'armistice, qui s'applique en Méditerranée et donc pour le secteur de Toulon, fut quant à elle signée le 25 juin 1940. Ses dispositions prévoient également la démilitarisation totale des places fortes françaises, ce qui implique le désarmement complet des batteries de côtes des secteurs de Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran.

Le 30 juin 1940, pour l'application de ces dispositions, les Italiens prescrivent donc un ensemble de mesures engagées dès le 1^{er} juillet 1940 et visant à neutraliser les batteries côtières méditerranéennes. Cependant, en raison des fortes tensions entre la France et les britannique (Mers el-Kébir, Dakar, Alexandrie) qui tentent de récupérer ou neutraliser sa flotte, les opérations de désarmement ne reprendront que le 1^{er} septembre 1940.

L'Amirauté française réclame cependant certaines dérogations à ce désarmement total, afin de conserver un minimum de protection pour défendre les bâtiments mouillés dans la rade de Toulon. Cette demande

présentée aux autorités italiennes le 4 septembre 1940 ne recevra de réponse de la commission d'armistice que le 1^{er} octobre 1940. A cette date les Italiens autorisent le maintien en armement de deux batteries du secteur de Toulon : celles de Cépet et de Giens.

A partir du 6 octobre 1940, la batterie des Mèdes fait donc partie des batteries intégralement désarmées. Son gardiennage est assuré par une demi-douzaine de marins. L'été (1941 et 1942), la batterie accueille les stages des élèves officiers de l'Ecole de santé navale, déplacée de Bordeaux à Montpellier³². Ce *statu quo* ne dure que jusqu'en 1942.

5.3. L'INVASION DE LA ZONE NON OCCUPÉE ET LE SABORDAGE DE LA FLOTTE

En réaction au débarquement allié du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord («*TORCH*»), HITLER déclenche le plan «*ATTILA*» (rebaptisé «*ANTON*») et envahit la Zone non occupée le 11 novembre. Simultanément, Allemands et Italiens débarquent en Tunisie à Bizerte et Tunis. Le Var, à l'exception du périmètre de Toulon, devient ainsi zone d'occupation italienne. La batterie des Mèdes demeure cependant sous commandement français car les îles, partie intégrante du «*camps retranché de Toulon*», ne sont pas occupées par les troupes ennemies.

Alors que l'article 8 de la convention franco-allemande d'armistice disposait que «*Le Gouvernement allemand déclare solennellement au Gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pendant la guerre, à ses propres fins, la flotte de guerre française stationnée dans les ports sous contrôle allemand, sauf les unités nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines. Il déclare en outre solennellement et formellement qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte de guerre française, lors de la conclusion de la paix*»³³, HITLER, craignant que la flotte française ne finisse par se rallier, déclenche néanmoins l'opération «*LILA*» : un coup de main sur le périmètre de Toulon dont le but est de neutraliser la flotte.

Bien qu'ignorant les instructions laissées par DARLAN le 24 juin 1940 aux amiraux : «*Précautions secrètes de sabordage doivent être prises pour que ennemis ou étrangers s'emparant d'un bâtiment par force ne puissent s'en servir*»³⁴, HITLER est cependant persuadé de ne pas pouvoir récupérer la flotte française intacte. Il décide donc d'en faire cadeaux à MUSSOLINI : «*En ce qui concerne la marine de guerre française, je crains qu'elle ne tombe pas intacte entre nos mains. Si cela se produisait néanmoins, il va de soit que l'Italie serait seule en droit de faire valoir ses prétentions sur elle*»³⁵.

Le 27 novembre 1942 à 4h40, deux divisions allemandes investissent l'Arsenal de Toulon. Ignorant la dernière invitation de DARLAN, alors à Alger, de diriger la flotte vers l'Afrique Occidentale³⁶, les équipages sabordent tous les bâtiments présents à Toulon. Seuls quatre sous-marins parviennent à gagner le large. Trois d'entre eux, le

Casabianca, le *Marsouin* et le *Glorieux*, rejoignent les forces françaises d'Afrique du Nord.

Le lendemain, les troupes italiennes investissent Porquerolles. Deux bâtiments mouillaient alors au port : un remorqueur attaché au port de Toulon, le *Mont Caumes*, et un bâtiment de l'administration des Phares et Balises, le *Fresnel*. Tandis que le «*Bataillon de Saint-Marc*», composé de Napolitains, fait prisonniers la demi-douzaine de marins encore présents sur l'île, le *Fresnel* parvient à quitter le port avec à son bord les marins alsaciens qui occupaient le poste de détection du Langoustier.

D'autres hommes parviennent également à s'échapper et sont «*hébergés*» par le Domaine FOURNIER qui, officiellement les emploie à des tâches assumées jusqu'alors par des anciens : aide-bûcherons, aide-mécaniciens à la centrale³⁷, caissiers, ou encore secrétaires. Enfin, le *Mont Caumes* se saborde au bout de la jetée du port.

Profitant de la confusion dans la mise en place du dispositif italien, les marins «*hébergés*» au Domaine, aidés par le vieux mécanicien de la centrale, Monsieur «*DRAGON*» et le gardien de la batterie, Monsieur RUGANI, sabotent les installations encore en état et les pièces de 164 de la batterie. Ceux-ci ne disposant plus ni de «*pétard*» ni de dynamite, le sabotage est effectué en gravant profondément l'âme des canons au chalumeau³⁸.

5.4. L'OCCUPATION DES ÎLES D'HYÈRES

Les Napolitains sont bientôt remplacés par des Piémontais non seulement plus sérieux et disciplinés, mais également proches d'une partie de la population de l'île d'origine italienne. Leur commandant, le comte TADDINI, mal vu des fascistes, est assigné à résidence à la batterie des Mèdes, dont les Italiens demandent en vain la remise en état³⁹.

Cette occupation plutôt placide ne dura que moins d'un an. Le 19 juillet 1943 en effet, le roi VICTOR-EMMANUEL prit le pouvoir sur la demande du Grand Conseil Fasciste et congédia, puis arrêta MUSSOLINI le 25 juillet 1943. Ce retournement de situation conduisit à la signature d'un armistice entre le nouveau gouvernement BADOGLIO et le Général EISENHOWER le 3 septembre 1943. Le 13 octobre suivant, l'Italie déclarait la guerre à l'Allemagne.

Dès la proclamation de l'armistice italien le 8 septembre 1943, les troupes allemandes débarquent à Porquerolles et font prisonniers les Italiens, le Comte TADDINI étant particulièrement mal traité en raison de ses opinions politiques⁴⁰.

Dans ce secteur (de Marseille à Menton) et à cette date, les unités allemandes dépendent du corps d'armée KNEISS (*Gruppe Kneiss*). Ce corps d'armée regroupe deux divisions d'infanterie, dont la 242 I.D. commandée par le *General Lieutenant* BAESSLER, à laquelle est confié le secteur de Toulon à Saint-Raphaël. Cette division comprend

trois régiments d'infanterie (765 IR, 918 IR et 917 IR) et deux bataillons d'infanterie indépendants, l'*Armenier Abt. II/9* et l'*Armenier Abt. I/198*.

Ce sont ces deux bataillons, composés d'Arméniens, qui eurent la charge des îles d'Hyères : le premier se vit confier le Lavandou et les îles du Levant et de Port-Cros; le second, Hyères, Giens et Porquerolles. Fin 1943 à Porquerolles, ce sont donc 300 hommes, dont 140 Arméniens, qui organisent la défense de l'île sous le commandement du *Hauptmann* BOËHM. Alors que les Italiens n'avaient pas été trop mal supportés, la nouvelle occupation est ressentie comme une invasion de hordes barbares... La présence de troupes du Caucase n'est vraisemblablement pas étrangère à ce fort ressentiment des habitants de l'île.

Certains d'entre eux rapportent des épisodes révélateurs : «*C'étaient des charognes...! des racailles...! Ils ont même bouffé mon chien! Il est rentré chez eux et il n'en est jamais sorti...*» A l'opposé, les quelques Polonais (enrôlés de force par les Allemands) présents à Porquerolles se montrèrent très coopératifs. Certains se retrouvaient chez leur compatriote, Monsieur «DRAGON», pour écouter les radios alliées, d'autres n'hésitaient pas à fournir aux membres de l'*Armée Secrète* des informations sur l'organisation des défenses de l'île⁴¹.

Alors que les Allemands remettent en état la plupart des batteries côtières sabordées, ils ne réarment pas la batterie des Mèdes. L'île de Porquerolles n'est équipée par les troupes d'occupation que de défenses assez légères. D'une manière générale, les Allemands n'utilisent pas les ouvrages français, à l'exception de l'observatoire du Mont des Salins, poste directeur de tir Auxiliaire des batteries des Mèdes et de Cépet.

Aucun obstacle n'est disposé sur les plages. Seuls quelques champs de mines sont installés à Notre-Dame, au Langoustier et autour de la Grande Cale. Le rivage n'est défendu que sur la façade nord de l'île, la plus abordable. Il s'agit d'aménagements sommaires comportant des sapes, casemates et des emplacements de canons et de mitrailleuses; le tout relié par des réseaux de tranchées.

Le village lui-même est ceinturé par des sapes et des emplacements de canons et de mitrailleuses, depuis l'ancienne batterie du Lion (actuels bâtiments de l'Institution de gestion sociale des armées - IGESA) jusqu'aux hauteurs surplombant la route du Langoustier. A l'ancienne batterie du Lion, on trouve trois canons de D.C.A. de 20 mm et en contrebas (actuel emplacement de l'Héliport), deux canons de campagne de 76 mm. A gauche du fort Sainte-Agathe est installé un canon de montagne italien de 47 mm.

Un canon de 75 mm entouré de tranchées défend l'anse de Notre-Dame. Son emplacement subsiste en arrière du réduit de la calanque de la Treille. Le réseau de tranchées qui s'étend de l'autre côté de la route est encore en bon état, avec ses différentes niches de mitrailleuses.

Deux canons du même calibre battent la Presqu'île du Langoustier et les deux plages bordant l'isthme. On peut toujours observer, à droite de la route qui mène à la pointe du Grand Langoustier, les vestiges du réseau de tranchées, ainsi que les emplacement de ces canons. Le phare n'est défendu que par un réseau de tranchées, truffées de niches de mitrailleuses⁴².

Dès le mois d'octobre 1943, les Allemands envisagent l'évacuation complète de Porquerolles. Cependant, grâce à l'intervention du sous-préfet du Var à Toulon, Monsieur MALJEAN, l'évacuation de l'île peut être retardée jusqu'au 15 novembre. La population est alors évacuée avec les seuls bâtiments encore disponibles : ceux du Domaine FOURNIER⁴³.

Sont ainsi évacués les mobiliers de soixante cinq immeubles privés, six hôtels (280 chambres), une partie du matériel et 6.000 hl de vin du Domaine FOURNIER, ainsi que le matériel du Préventorium ⁴⁴. Ce qui ne peut être emporté est caché tant bien que mal... Les derniers habitants quittent Porquerolles le 20 janvier 1944 à l'exception des gardiens du phare, Messieurs PELLEGRIN et LÉONARD. Dès lors, l'île est aux seules mains des Allemands...

5.5. LE DEBARQUEMENT DE PROVENCE

C'est la VII^e armée américaine, alors basée en Sicile, qui a été chargée de planifier, préparer et conduire l'opération qui porte le nom de code «*DRAGOON*». Cette armée est commandée par le général Alexander M. PATCH sous l'autorité duquel se trouvent les Forces Françaises en Méditerranée, elles-mêmes commandées par le général DE LATTRE DE TASSIGNY.

Après avoir étudié divers lieux de débarquement, il est décidé de débarquer à l'est de Toulon entre Cavalaire et le Cap d'Anthéor. Ceci apparaissait comme le meilleur compromis entre les risques trop importants que faisait courir aux navires engagés la batterie de 340 de Cépet, et la proximité du port de Toulon, premier objectif majeur de l'opération.

A partir du jeudi 10 août 1944, les forces américaines préparent le terrain en bombardant les côtes de Provence et plus particulièrement les batteries côtières. Ces bombardements sont également accompagnés, dans la nuit du 11 au 12 août, de largages de tracts de propagande à destination des soldats arméniens de la *Wehrmacht* les invitant à se rallier ou, à tout le moins, à ne pas lutter contre les Alliés⁴⁵. Le samedi 12 août, le fort de la Repentance (inoccupé!) est violemment bombardé : il reçoit 210 tonnes de bombes... La batterie des Mèdes est également visée, mais peu touchée.

Les opérations de débarquement à proprement parler débutent dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 août : à partir de 0h30, la *First Special Force* débarque le 1^{er} régiment de la *Task Force SITKA* (700 hommes) sur la côte est de Port-Cros, et les 2^e et 3^e régiments

(1.400 hommes) sur la côte est de l'île du Levant. Alors que sur l'île du Levant, la garnison allemande n'opposant qu'une faible résistance, les combats s'achèvent au matin du 15 août, la garnison de Port-Cros résiste avec plus de conviction et les combats durent jusqu'au soir. Les troupes d'occupation, réfugiée au fort de l'Eminence, résistent jusqu'au jeudi 17 août 1944.

Le 15 août, Porquerolles est totalement «*laissée de côté*» par les forces de débarquement qui prennent pied sur la côte et se dirigent vers Toulon et Marseille. Cependant, les troupes d'occupations de l'île entravant le bon déroulement des opérations de dragage de la rade d'Hyères, il est décidé de réduire la «*poche de Porquerolles*».

L'attaque de l'île commence le vendredi 18 août 1944. Les anciennes batteries françaises, dans le doute, sont violemment bombardées par l'artillerie embarquée. Les deux principaux objectifs demeurent la Repentance et les Mèdes. Du 18 au 22 août, la Repentance reçoit 27 obus de 340 de la *Lorraine*, 24 de 152 de l'*Omaha*, 26 de 152 du *Montcalm* et 44 de 138 du *Fantasque*.

La batterie des Mèdes reçoit de son côté 10 obus de 340 de la *Lorraine* et 15 de 152 du *Philadelphia*. Un de ces obus toucha la plateforme n°1 et détruisit un des magasins à munitions. Un autre obus tomba sur la voie ferrée menant à la pièce 4, détruisant une partie de la couverture de la tranchée. Les autres coups n'endommagèrent que peu la batterie, ceux-ci frappant essentiellement les voies ferrées.

La première proposition de reddition faite aux Allemands le 18 août est repoussée, le bâtiment envoyé par les Alliés ayant été immédiatement pris sous le feu de la batterie de Giens. Les Alliés s'en prennent alors directement aux troupes d'occupation en bombardant du 19 au 22 août le Mont des Salins (15 coups de 203 du *Quincy*), la batterie du Lion (11 coups de 340 de la *Lorraine*, 127 coups de 203 du *Quincy* et 160 de 127 de l'*Eberle*) et la pointe du Langoustier (18 coups de 152 du *Philadelphia* et 22 de 138 du *Malin*)⁴⁶.

Le 19, en tentant de forcer la grande passe, le *Fantasque* est touché par une batterie de 105 qui, selon l'amiral LEMONNIER, se serait démasquée à Porquerolles. Un des obus du tir nourri de la batterie éclate sur un tube lance-torpilles du bâtiment, sans que la charge de la torpille explose. Le *Fantasque* parvient à s'en tirer sans avarie majeure et avec seulement cinq blessés⁴⁷.

Dans l'après midi du 21, l'*Eberle* repère au Langoustier un petit groupe d'hommes agitant un drapeau blanc : il s'agissait d'Arméniens ayant échappé au contrôle des Allemands. Ils se rendent et embarquent sur le bâtiment qui leur avait été envoyé. Après un bombardement intensif du *Montcalm* (près d'une centaine de coups de 152), les troupes allemandes finissent par capituler le mardi 22 août 1944 ⁴⁸.

L'île est alors dans un état lamentable. Les bombardements opérés sur la batterie du Lion ont détruit tous les bâtiments qui surplombaient le

rempart du port, y compris certains casernements situés sous le fort Sainte-Agathe, qui lui est heureusement indemne. Les maisons du nord-est de la Place d'Armes sont détruites et les Allemands ont fait sauter la maison FOURNIER le 14 juillet 1944. Toutes les habitations du village ont peu ou prou subi d'importantes détériorations, notamment aux toitures, et ont été largement pillées... Le bilan provisoire est alors de douze immeubles totalement détruits, cent sept endommagés et six serres détruites⁴⁹.

Le mobilier pillé fut retrouvé un peu partout dans l'île, notamment dans les abris et «*cagnas*» des Allemands qui s'y étaient confortablement installés. Le mess des officiers, installé dans le fort Sainte-Agathe, était garni avec le mobilier du salon des FOURNIER...⁵⁰ Cependant, grâce au sang froid de Monsieur PELLEGRIN, les Allemands ne détruisirent pas le phare, comme ils en avaient reçu l'ordre⁵¹.

Après la reddition des Allemands et le départ des Américains, une compagnie du 18^e R.T.S. (Régiment de tirailleurs sénégalais) prit le contrôle de Porquerolles et commença le déminage et le nettoyage de l'île, tandis que les premiers habitants de retour (moins de dix au début) entamèrent la remise en état de leurs biens. La batterie des Mèdes sombre alors progressivement dans l'oubli...

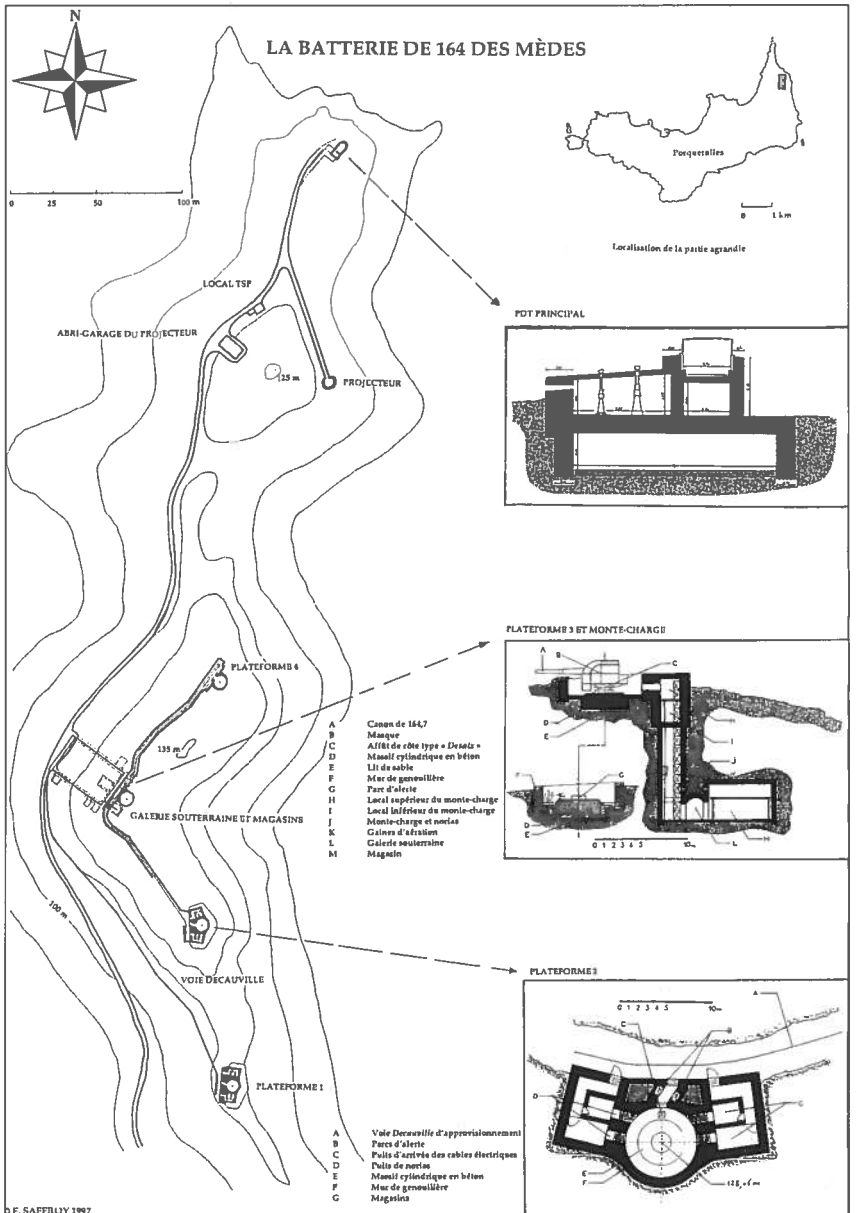
CONCLUSION

Jamais la batterie des Mèdes ne tira un seul coup de canon contre un quelconque ennemi... Sabordée par les Français, occupée par les Italiens, abandonnée par les Allemands et bombardée par les Américains, la batterie des Mèdes eut le destin peu martial de nombre de belles réalisations militaires de Porquerolles qui, depuis plusieurs siècles, marquent l'architecture et le paysage de l'île comme autant de signaux.

Il ne faut cependant pas condamner pour autant la conception stratégique de cet ouvrage, dont l'efficacité avait été améliorée par l'établissement d'un «*système*» complet, constituant la défense côtière de secteur et de la place de Toulon, dont la protection était, et demeure, vitale pour la flotte française.

Cette défense interdisait à tout navire ennemi de s'approcher à moins de 40 km de Toulon et l'empêchait de croiser à moins de 20 km des côtes. Si elle ne put s'illustrer efficacement en 1940 et 1942, puisque l'invasion vint par voie de terre, les quelques batteries côtières encore en service au 15 août 1944 contraignirent les alliés à choisir une zone de débarquement située très à l'est de leurs objectifs principaux.

Ces batteries côtières constituaient une menace majeure pour les navires des forces de débarquement, à telle enseigne que pendant les cinq jours qui précédèrent le débarquement, elles furent soumises à un bombardement aérien massif. C'est cette menace aérienne qui marquait



Plan général des installations principales (Crête des Mèdes).

les limites de l'efficacité du système défensif côtier français insuffisamment protégé contre les attaques aériennes. L'aviation, par le progrès de ses performances et l'augmentation de sa puissance de feu sonna à cette époque le glas des stratégies de défense basées sur l'affrontement de deux belligérants dans un même plan : la troisième dimension, négligée, prenait sa revanche.

A cet égard, la conception de la défense côtière française de l'Entre-deux-guerres illustre entre autres l'indifférence de l'état-major vis-à-vis de cette troisième dimension, dont la maîtrise constitue, aujourd'hui, la clef de voûte de tout système défensif.

La batterie des Mèdes demeure ainsi le dernier représentant de conceptions de défense qui disparurent avec le développement des moyens aéronautiques. A ce seul titre, elle mérite quelques égards, d'autant qu'en dépit de cinquante ans d'abandon, elle est encore dans un état de conservation correct et qu'elle jouit d'un site remarquable qui offre de splendides perspectives sur l'île de Porquerolles, la rade d'Hyères et la Grande Passe.

Sa protection et sa mise en valeur permettraient de conserver un vestige de l'application des théories d'avant-guerre de la Marine sur la défense des côtes et un témoin original de ses essais de camouflage. Cette préservation offrirait un élément de comparaison intéressant avec les principes de défense terrestre mis en œuvre à la même époque par le Génie sur les frontières du Nord et de l'Est.

Si la remise en l'état d'origine, fut-ce d'une seule plate-forme, apparaît malheureusement utopique, au moins pourrait-on envisager de conserver et maintenir les installations de la batterie des Mèdes dans leur état actuel (1998). Tout risque de nouvelle dégradation qui ne pourrait conduire qu'à la disparition de ce témoin d'une époque troublée qui sombre dans un oubli duquel j'ai modestement essayé de le sortir, serait ainsi prévenu.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Monsieur le Lieutenant-colonel Philippe TRUTTMANN pour les conseils et l'aide qu'il m'a apportés, Monsieur l'Ingénieur en chef Bernard CROS, de la Direction des travaux maritimes (D.T.M.) de Toulon, Monsieur le Major Jean-François ROUDIER, Monsieur le Docteur Pierre NAVARRANNE, Monsieur Marius GOGLIA et Monsieur Félix GATIER.

Mes remerciements vont également à tous les personnels du Service Historique de la Marine à Vincennes et Toulon.

L'étude de l'ouvrage des Mèdes constitue le point de départ d'une plus vaste recherche historique que j'entreprends cette année au sein du *Centre d'études d'histoire de la Défense* (CEHD - Vincennes) sous la direction de Monsieur le Professeur Maurice VAÏSSE, avec pour sujet de thèse : « *La défense de la côte méditerranéenne française de 1914 à 1942* ».

BIBLIOGRAPHIE

- BROWN D., 1994 - Invasion of the South of France, Operation «DRAGOON» 15th August, 1944 - *H.M.S.O.*, London, England : 1-50.
- CAROFF C. V., 1960 - Le théâtre méditerranéen - *Service Historique de la Marine*, Fr. (Tome 1 : du 2 septembre 1939 au 25 juin 1940; Tome 2: du 25 juin 1940 au 8 novembre 1942).
- CARON Ph., 1983 - Découverte historique des forts des îles d'Hyères - *Parc National de Port-Cros / C.N.M.H.S.*, Fr. : 1-109.
- CHAZETTE A., 1994 - Le corps de bataille allemand sur les côtes de Provence - *39/45 Magazine*, Fr.-n°97/98 : 60-66.
- DELPEUCH' C. V., 1952 - Le Mur de l'Atlantique - *Service Historique de la Marine*, Fr. (Livre VIII: la côte méditerranéenne de la frontière italienne au Rhône) : 121-123.
- JAHANDIEZ E., 1929 - Les îles d'Hyères - Monographie des îles d'Or - *Rébufa et Rouard*, Toulon, Fr. (Laffite Reprints 1977)
- LECOINTRE, 1927 - Cours de Défense des Côtes - *Ecole d'Application d'Artillerie Navale*, Toulon, Fr. : 1-68.
- PEIRA P., 1955 - Historique de la conduite du tir dans la Marine - 1900 à 1940 (3 vol.) - *Mémorial de l'Artillerie Française*, Fr.: vol. 1, 184-187 ; vol. 2, 95-135 et 160-161.
- RICHET S., 1991 - 39/45 vu de Porquerolles - *inédit*, Fr. : 1-134.
- TRUTTMANN Ph., 1989 - Canons et Murailles - Histoire et évolution de l'architecture défensive dans la région toulonnaise - *Service Culturel Municipal de La Seyne sur Mer*, Fr. : 1-80.
- TRUTTMANN Ph., 1991 - Les ouvrages militaires des îles d'Hyères- *Service Régional de l'inventaire Général - Conservation Régionale des Monuments Historiques Provence Alpes Côte d'Azur*, Fr.
- TRUTTMANN Ph., 1993 - Forts, tours et batteries des îles d'Hyères - *Itinéraires du Patrimoine*, Fr. - n°33 : 1-19.
- MINISTÈRE DE LA MARINE, 1930 - Instructions sur la description, le montage, le démontage, la visite et l'entretien du matériel de 164, modèle 1893-96 sur affût C, modèle 1923 de 164 - Toulon, Fr. (deux volumes : texte (1-64) et planches).
- MINISTÈRE DE LA MARINE, 1930 - Règlement d'Artillerie de Côte - Règlement de manœuvre particulier pour canons de 164, M° 1877, 1891², 1893-14 de 164 (batteries semi mobiles); canons de 164, M° 1893-96 AT sur affût C 1893-23 de 164 (batteries fixes) - Toulon, Fr. (deux volumes : texte (1-64) et planches).

NOTES

- (1) : Les «*obus torpille*» étaient des projectiles chargés avec un explosif brisant se présentant sous forme fondue : la Mélinite (trinitrophénol ou acide picrique), fruit de la découverte du fabricant de jouets et chimiste amateur français Eugène TURPIN (1848-1927). Les Allemands utilisaient un explosif proche, la Tolite (trinitrotoluène ou T.N.T.). Ces explosifs puissants et stables, combinés à des projectiles en acier, aux parois moins épaisses et à la forme allongée, donnèrent naissance à des obus capables de détruire toutes les maçonneries, quelle que soit leur épaisseur.
- (2) : P.V. n°2 du 4 février 1923 de la Commission chargée de l'Etude des Projets de Batteries de Côte pour les secteurs de Toulon - Nice - Villefranche, SHM Vincennes, 1 BB 3, 123.
- (3) : P.V. n° 1 du 17 décembre 1922 de la Commission chargée de l'Etude des Projets de Batteries de Côte pour les secteurs de Toulon - Nice - Villefranche, SHM Vincennes, 1 BB 3, 123.
- (4) : P.V. n° 50 du 22 octobre 1928 de la Commission d'Etude des Projets de Batteries de Côte du secteur de Toulon, SHM Vincennes, 1 BB 3, 134.
- (5) : Titre du récent ouvrage de William LURET rapportant la vie de François-Joseph FOURNIER - Lattès - 1996.

- (6) : Pour se donner une idée des prix pratiqués à Porquerolles dans ces années, il convient de rappeler que la dernière vente de référence, en date du 29 novembre 1928, s'était conclue au prix de 0,20 Francs du m², pour un terrain de un hectare au lieu-dit «*Palmier*» cédé par Monsieur Bernard KERGOLAY à François-Joseph FOURNIER. Notons également que François-Joseph FOURNIER avait acquis les bâtiments et les terrains de l'ancienne batterie du Galéasson le 20 juillet 1916 pour la somme de 2.291,74 Francs, soit 0,25 Francs du m² (DTM Toulon, Service de la domanialité, dossier «*Porquerolles*»).
- (7) : Soit près de 43 Francs du m²! «*Réponse aux offres*» signifiée le 24 septembre 1929 par Maître PICOU, Huissier de Justice, au Préfet Maritime de la 3^e Région Maritime. (DTM Toulon, Service de la domanialité, dossier «*Porquerolles*»).
- (8) : Soit près de 5 Francs du m².
- (9) : «*Cahier des charges du marché de gré à gré passé avec Messieurs André Montpellier et Eugène PISSARELLO, le 21 mars 1930*». SHM Vincennes, 3 DD 2, 505.
- (10) : Lettre de François-Joseph FOURNIER à l'inspecteur Général des Ponts et Chaussées COMBARNOUS, Direction des Travaux Maritimes à Toulon, 9 avril 1930. (DTM Toulon, Service de la domanialité, dossier «*Porquerolles*»).
- (11) : Les sources consultées pour l'élaboration de cette partie, outre les deux cahiers des charges des marchés de construction et les Instructions, Règlements et Cours de défense des côtes cités dans la bibliographie furent principalement les suivantes : *P.V. n°1 du 30 décembre 1932 de la Commission Locale d'Essai (Batterie de 164 des Mèdes)* (SHM Vincennes, 1 BB 3, 148); *P.V. n°2 du 1^{er} juin 1933 de la Commission Locale d'Essais (Batterie de 164 des Mèdes)* (SHM Vincennes, 1 BB 3, 151) ; *PV n°1 du 6 mars 1933 de la Commission Locale d'Essais (Batteries de 95 de semonce de Porquerolles et Sicié)* (SHM Vincennes, 1 BB 8, 101) ; *Note Technique n°1 du 6 août 1932 de la sous-commission d'essais des projecteurs de la C.E.P.A.C* (SHM Vincennes, 1 BB 8, 101); *Note Technique n°2 du 27 février 1933 de la sous-commission d'essais des projecteurs de la C.E.P.A.C.* (SHM Vincennes, 1 BB 8, 101).
- (12) : «*Cahier des charges du marché de gré à gré passé avec la SOCIETE PROVENÇALE DE TRAVAUX PUBLICS, le 30 octobre 1930* », SHM Toulon, 94/001, carton 142-1, dossier 3.
- (13) : La gargousse est un sachet en tissus de bourre de soie (ou *amiantine*) qui renferme une charge de poudre destinée au lancement des obus.
- (14) : Le premier 164 admis au service en 1819 fut le canon de 30 long, dit «*30 n°1*». Il s'agissait alors d'une pièce monobloc en fonte à âme lisse et chargement par la bouche. Ce matériel de 164 a successivement bénéficié de tous les progrès dont l'artillerie fit l'objet au XIX^e. L'obus explosif, du Général Henri-Joseph PAIXHANS (1783-1854), fut substitué au boulet dans le canon - obusier Mle 1827. L'âme de la bouche à feu fut ensuite rayée : le canon-obusier de 16 cm Mle 1855 fut la première pièce française rayée admise au service. Le frettage du corps fut réalisé à partir du 3 novembre 1859. Enfin, le 164 fut la première pièce de marine française à chargement par la culasse. Ce procédé, qui avait été proposé dès 1855 par le Général Antoine TREÜILLE DE BEAULIEU (1809-1886), ne fut adopté que le 16 mars 1861 sur le canon de 16 cm «*rayé, en fonte, fretté, culasse*» Mle 1858. (Michel DECKER : «*La dynastie des 164, 7 et la métamorphose de l'artillerie navale au XIX^e siècle*», *Neptunia*, n° 176, décembre 1989, p. 1 à 12)
- (15) : *La Fonderie de Ruelle*, située à proximité d'Angoulême, fut fondée en 1750 par le Maquis de Montalembert et cédée à l'Etat par le Comte d'Artois (le futur Charles X) en 1776. Devenue l'Etablissement des Constructions Nautiques et Navales, elle est aujourd'hui reconvertie dans la fabrication de pièces de grandes dimensions et de missiles pour la Marine.
- (16) : Les **Obus de rupture**, sont des projectiles en acier, de forme cylindro ogivale, à ogive massive (coiffe) et possèdent à l'arrière une cavité contenant une charge explosive. Ces obus sont destinés à pénétrer les blindages, puis à les arracher et les briser une fois que l'obus a déjà pénétré.

- (17) : Les **obus F.A.D.** sont des projectiles explosifs classiques en fonte aciérée (F.A.), de orme bifuselée (profil «D») : le culot a une forme tronconique apportant un meilleur coefficient balistique.
- (18) : La **fusée** constitue l'artifice d'amorçage qui provoque le fonctionnement du projectile. La fusée peut être percutante (avec ou sans retard) ou fusante (à influence ou à temps). Les obus de rupture sont équipés d'une fusée détonateur percutante de culot à inertie et les obus F.A.D. d'une fusée détonateur percutante d'ogive à inertie.
- (19) : Les télémètres à dépression n'étaient utilisés qu'à terre lorsque l'altitude le permettait. Ce type d'instrument sert à mesurer l'angle de dépression d'un but, c'est-à-dire l'angle compris entre la direction du pointé sur sa flottaison et la direction du pointé sur l'horizon de la mer. Des tableaux, calculés suivant l'altitude du télémètre au-dessus de la mer, permettent d'en déduire la distance du but. Le Colonel Devé fut le premier directeur de l'Institut d'Optique de Paris créé par la loi du 10 août 1920.
- (20) : Les télémètres à coïncidence permettent de déterminer la distance d'un but en amenant en alignement les deux parties d'image du but qui apparaissent de part et d'autre de la ligne séparatrice du champs : il est alors possible de lire la distance sur une échelle graduée. A partir de 1920, les télémètres utilisés tant par l'Armée que par la Marine française furent principalement fabriqués par la S.O.M. : Société d'Optique et de Mécanique de Haute Précision (ex-Berthiot). A cette date, le télémètre présenté par cette société s'était en effet classé premier d'un concours organisé par les militaires et portant sur la construction d'un télémètre stéréoscopique altimétrique de 3 m de base destiné à la défense contre aéronefs.
- (21) : *Note technique n° 86 du 2 décembre 1930 de la C.E.P.A.C. sur le camouflage des batteries de côte*, SHM Vincennes, 1 BB 8, 99.
- (22) : *Avis de la D.A.N.T. du 12 décembre 1930*, SHM Vincennes, 1 BB 8, 99.
- (23) : Texte de la conférence aimablement communiqué à l'auteur par le fils de Pierre GATIER, Monsieur Félix GATIER.
- (24) : *Rapport de l'Officier du Chiffre P. GATIER en mission de camouflage au port de Toulon du 25 août au 30 septembre 1931* transmis au ministre de la Marine par *Note n° 129 EM/ID du 16 novembre 1931*, SHM Vincennes, 1 BB 8, 99.
- (25) : «*Communication faite... par Pierre GATIER*», précitée *supra*.
- (26) : Le *Cimex* est un ciment spécial que l'on colore dans sa masse au trois teintes principales de la coloration minérale du terrain. Il s'agit d'un procédé un peu plus onéreux que l'épandage de *Silixore*.
- (27) : *Rapport de Monsieur DUGELAY, Inspecteur adjoint des Eaux et Forêts à Toulon du 21 octobre 1933, décrivant les travaux à entreprendre et leur coût*, SHM Vincennes, 1 BB 3, 151.
- (28) : *P.V. N°3 du 1^{er} mars 1933 de la Commission Permanente de Camouflage de la III^e Région Maritime (Batterie des Mèdes)*, SHM Vincennes, 1 BB 3, 151. Ce document constitue la source essentielle des développements relatifs au camouflage de la batterie des Mèdes.
- (29) : Ce régiment s'illustra au cours de la Grande Guerre en reprenant le fort de Douaumont aux Allemands le 24 octobre 1916.
- (30) : Simone RICHET (née FOURNIER) : «*39/45 vu de Porquerolles*», inédit, 1991, p. 6-8.
- (31) : Cité par Philippe Masson : «*La marine française et la guerre 1939-1945*», Tallandier, 1991, annexe II, p. 439.
- (32) : Lettre du Docteur Pierre NAVARRANNE (ancien élève de l'Ecole de santé navale) à l'auteur (3 mai 1997).
- (33) : Cité par Philippe MASSON, *op. cit.*, annexe II, p. 440.
- (34) : Hervé COUTAU-BEGARIE et Claude HUAN : «*Lettres et notes de l'Amiral Darlan*», Economica, 1991, doc. 108, p. 212.
- (35) : Lettre du 26 novembre 1942 de HITLER à MUSSOLINI, citée par E. JACKEL, «*La France dans l'Europe de Hitler*», Paris, 1968, p. 360 et s., reprise par Philippe MASSON, *op. cit.*, p. 397.

- (36) : Hervé COUTAU-BEGARIE et Claude HUAN, *op. cit.*, doc. 377 (message du 11 novembre 1942 de DARLAN à LABORDE, Commandant des forces de haute mer), p. 557.
- (37) : La «Centrale» ou «l'Usine» étaient les noms donnés à la centrale électrique du Domaine FOURNIER qui fournissait l'électricité de toute l'île.
- (38) : Simone RICHEL (née FOURNIER), *op. cit.*, p. 24-27.
- (39) : *Ibid.*, p. 28-29.
- (40) : *Ibid.*, p. 32.
- (41) : Récits de Monsieur Marius GOGLIA à l'auteur (1^{er} janvier 1998).
- (42) : C. V. DELPEUCH' : «*Le Mur de l'Atlantique*» (Livre VIII : de la côte méditerranéenne de la frontière italienne au Rhône), Service Historique de la Marine, 1952, p. 121-123.
- (43) : Simone RICHEL (née FOURNIER), *op. cit.*, p. 41-46.
- (44) : Gustave ROUX : «*Heures de souffrance, d'espérance et de joie - Histoire de l'occupation de la région d'Hyères et de sa libération*», Olivier-Joulian, 1947, p. 18.
- (45) : *Ibid.*, p. 44.
- (46) : C.V. DELPEUCH', *op. cit.*, p. 121-123.
- (47) : Amiral LEMONNIER : «*Cap sur la Provence*», Presse Pocket, 1963, p. 160. Etrangement, aucune pièce de ce calibre n'est mentionnée par DELPEUCH' dans son rapport. On s'interroge également sur le possible emplacement de cette pièce, la côte de Porquerolles du côté de la grande passe n'offrant pas beaucoup de possibilités... Il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'une batterie située à la pointe de l'Estérel (C.C. Gaignic : «*L'exécution du débarquement de Provence* », travail historique de l'Ecole de Guerre Navale, 1951, p. 48).
- (48) : C.V. DELPEUCH', *op. cit.*, p. 121-123 et David BROWN : «*Invation of the South of France, Operation «Dragoon», 15th August, 1944*», H.M.S.O., 1994, p. 43-44.
- (49) : Gustave ROUX, *op. cit.*, p. 96.
- (50) : Simone RICHEL (née FOURNIER), *op. cit.*, p. 91-94.
- (51) : Gustave ROUX, *op. cit.*, p. 61.